



**Union Syndicale Départementale CGT  
Santé et Action Sociale 04**

42 Bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains  
Tel : 06 36 47 97 49 ou Tel : 06 74 28 55 19  
Email : [cgtsantesocial04@gmail.com](mailto:cgtsantesocial04@gmail.com)



**2019 : Le temps de l'ignorance !**

**2020 : Le temps des applaudissements !**

**2021 : Le temps des licenciements ?**



L'USD CGT Santé et Action Sociale 04 soutient les personnels du département depuis les annonces inacceptables d'E. Macron du 12 juillet 2021. Des initiatives ont été organisées dont les appels à se mobiliser tous les samedis. **Un préavis de grève départemental illimité a été déposé ce jour, mercredi 4 août (voir au verso)**. Une audience a été demandée avec la Préfète des Alpes de Haute Provence, la Déléguée territoriale 04 de l'ARS PACA, le Président du Conseil Départemental, et le Directeur Général du GHT 04.

**Pour la liberté, contre le « pass sanitaire »,  
contre les restrictions budgétaires, pour des embauches :  
RASSEMBLEMENT SAMEDI 7 AOÛT 2021  
14H00 À MANOSQUE (PLACE DE LA MAIRIE)**



**Union Syndicale Départementale CGT  
Santé et Action Sociale 04**

42 Bd Victor Hugo 04000 Digne-les-Bains  
Tel : 06 36 47 97 49 ou Tel : 06 74 28 55 19  
Email : [cgtsantesocial04@gmail.com](mailto:cgtsantesocial04@gmail.com)



Digne les bains, le mercredi 4 août 2021

Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence  
Madame la Déléguée territoriale 04 de l'ARS PACA  
Monsieur le Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence  
Monsieur le Directeur Général du GHT 04

**Objet : préavis de grève départemental**

Nous avons l'honneur de déposer un préavis de grève départemental illimité à compter du 10 août 2021 conformément aux articles L.2512-un et L.2512-deux du Code du travail.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux de la fonction publique hospitalière, ainsi que du secteur privé non lucratif et lucratif chargés de missions de service public ou y participant dans les Alpes de Haute Provence.

**Les personnels exigent :**

- Le retrait de la loi sur le « pass sanitaire », de toutes les mesures coercitives et le respect des libertés (on attend du gouvernement, de l'ARS, du Conseil Départemental, et de nos directions de la bienveillance, du respect et non des mesures autoritaires inacceptables qui sont de plus contre-productives puisqu'elles provoquent une réaction de rejet)
- Des moyens en personnels supplémentaires immédiatement (non seulement il faut se séparer d'aucun personnel mais il faut en former et en embaucher de nouveaux au regard de l'activité importante en cours et à venir pour travailler dans des conditions de travail décentes)
- L'arrêt de tous les plans d'économies, projets de fermetures de lits, services, et autres projets de restructurations ou de fusions (qui sont totalement scandaleux dans la période et servant à justifier des restrictions de libertés fondamentales et de droits collectifs)
- La non mise en place de pratiques d'exclusion de patients. Nous sommes atterrés par la volonté de mettre en place de telles mesures discriminantes et de restriction de l'accès aux soins

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissement visés par la réglementation précitée afin de respecter le droit de grève et des dispositions prévues.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour l'USD CGT Santé et Action Sociale 04  
Le Secrétaire Général  
Cédric Volant